

Aide-mémoire pour remplir un contrat de stage 3+1

Ecole de commerce Vaud

DGEP

Alex Duarte

Comment se présente
un contrat de stage 3+1 ?

Contrat de stage

* A compléter par l'autorité cantonale

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
- Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
- Formation initiale de durée réduite
- Autre

Numéro du contrat*
Numéro(s) de l'entreprise de stage* / /
Numéro du prestataire FIE*

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

1. Entreprise de stage

Entreprise	No tél.
Rue	E-mail
NPA, lieu	

2. Personne en formation

Nom	Prénom	Date de naissance
Rue		Langue maternelle: <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> rom.
NPA, lieu		<input type="checkbox"/> autre
		Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
No tél.	E-mail	No AVS
Lieu d'origine	Canton	Pays
		Autorisation de séjour: <input type="checkbox"/> Permis C <input type="checkbox"/> Autre permis*
		* Indication obligatoire (originaire ou résident en Suisse)

3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

Nom	Prénom	
Rue		Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
NPA, lieu		No tél.
Nom	Prénom	
Rue		Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
NPA, lieu		No tél.

4. Dénomination de la profession, durée du stage, temps d'essai, durée totale de la formation, fin de la formation, date de la PQ

Profession/profil		
Orientation/branche		
Durée du stage: (jour/mois/année) du _____ au _____	Date de la PQ: _____	Durée de la période d'essai: _____ mois
Durée totale de la formation: (jour/mois/année) du _____ au _____	Si l'enseignement professionnel est suivi pendant le stage, en indiquer la mesure en %.	

5. Indications concernant l'entreprise de stage

Formatrice responsable/formatrice responsable (voir aussi point 12)

Nom	Prénom
Profession	Date de naissance
Nombre de personnes qualifiées dans l'entreprise déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.	Pourcentage total des personnes qualifiées occupées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.

Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise de stage)

6. Prestataire de la formation initiale en école

Institution	No tél.
Rue	E-mail
NPA, lieu	
Personne à contacter	
Nom	Prénom
Fonction	
Objetif maturité professionnelle: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

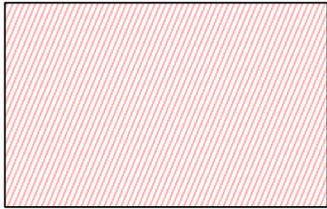
Contrat de stage page 2

Nom	Prénom
Entreprise de stage	
7. Indemnisation	
Salaire brut	
Fr. _____ par <input type="checkbox"/> mois <input type="checkbox"/> semaine <input type="checkbox"/> heure	
Allocations	
Part du 13 ^e salaire: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (déduction de salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)	
8. Horaire de travail	
Avec la formation scolaire, le temps de travail se monte à	
Heures par semaine: _____	Jours de travail par semaine: _____
Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire: les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant.	
Dispositions particulières	
9. Vacances	
Droit aux vacances en semaines pendant le stage _____	
10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession	
La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:	
Les frais d'acquisition sont pris en charge par <input type="checkbox"/> entreprise de stage <input type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal	
Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à <input type="checkbox"/> entreprise de stage <input type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal	
11. Assurances	
Assurance accidents	
La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA). Les primes de l'assurance accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise de stage.	
Les primes de l'assurance accidents non professionnels sont prises en charge à raison de _____ % par l'entreprise de stage _____ % par la personne en formation/représentant légal	
Assurance perte de gain en cas de maladie convenue <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non. Si oui: Les primes sont prises en charge à _____ % par l'entreprise de stage _____ % par la personne en formation/représentant légal (L'entreprise de stage doit prendre en charge au moins 50% des primes.)	
12. Annexes au contrat de stage et autres dispositions particulières	
Toute modification du contrat approuvée doit être soumise pour approbation à l'autorité cantonale. Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat de stage.	
La collaboration entre le prestataire de la FIE et l'entreprise de stage est régie par un contrat séparé, conformément à l'art. 15 OFPr.	
13. Modification de la durée du stage ou rupture du contrat de stage	
14. Signatures	
Le présent contrat est établi en _____ exemplaires.	Lieu _____ Date _____
Entreprise de stage	Personne en formation
Prestataire de la formation initiale en école	Représentant légal
15. Approbation	
Ce contrat doit être approuvé par l'autorité cantonale si le stage dure plus de six mois.	
Lieu, date, tampon	

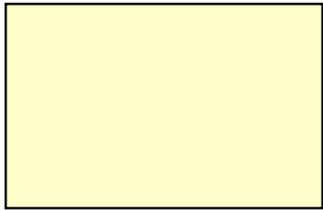
A blue ribbon graphic with a folded end on the left side, containing white text.

Les différents points
à remplir

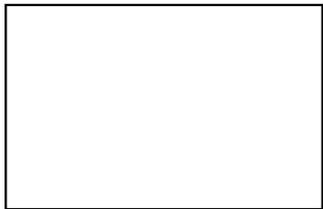
Sommaire – Codes couleur



= Ne pas remplir



= Informations importantes (souvent oubliées)



= Remplir chaque fois que nécessaire

Texte en gras

= Informations non modifiables

Point 1 – Entreprise de stage

Ne pas remplir

Contrat de stage

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
- Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
- Formation initiale de durée réduite

Autre **Modèle 3+1 CFC avec MP**

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

Entreprise	No tél.
Rue	E-mail
NPA, lieu	

** A compléter par l'autorité cantonale*

Numéro du contrat*

Numéro(s) de l'entreprise de stage* / /

Numéro du prestataire FIE*

1. Entreprise de stage

Adresse e-mail de la personne qui aura accès à BDEFA2
en cas de changement écrire à bdefa2@vd.ch

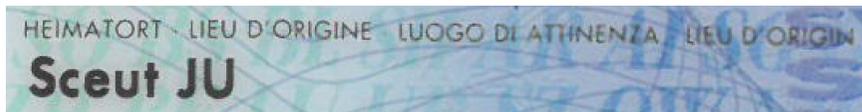
Point 2 – Personne en formation

Adresse e-mail consultée
au moins 1 fois
par semaine par le/la stagiaire

Ne pas oublier de noter
le numéro AVS

2. Personne en formation

Nom	Prénom	Date de naissance
Rue		Langue maternelle: <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> rom.
NPA, lieu		<input type="checkbox"/> autre
No tél.	E-mail	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
Lieu d'origine	Canton	No AVS
	Pays	Autorisation de séjour: <input type="checkbox"/> Permis C <input type="checkbox"/> Autre permis*
		* Indication obligatoire (exige une requête auprès de la Police des étrangers)



Exemple sur une carte d'identité suisse

Uniquement élève suisse

A cocher si l'élève
détient un permis C

A cocher et compléter
si l'élève détient une autre
autorisation de séjour

Uniquement élève non suisse

Point 3 – Représentant·e légal·e (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

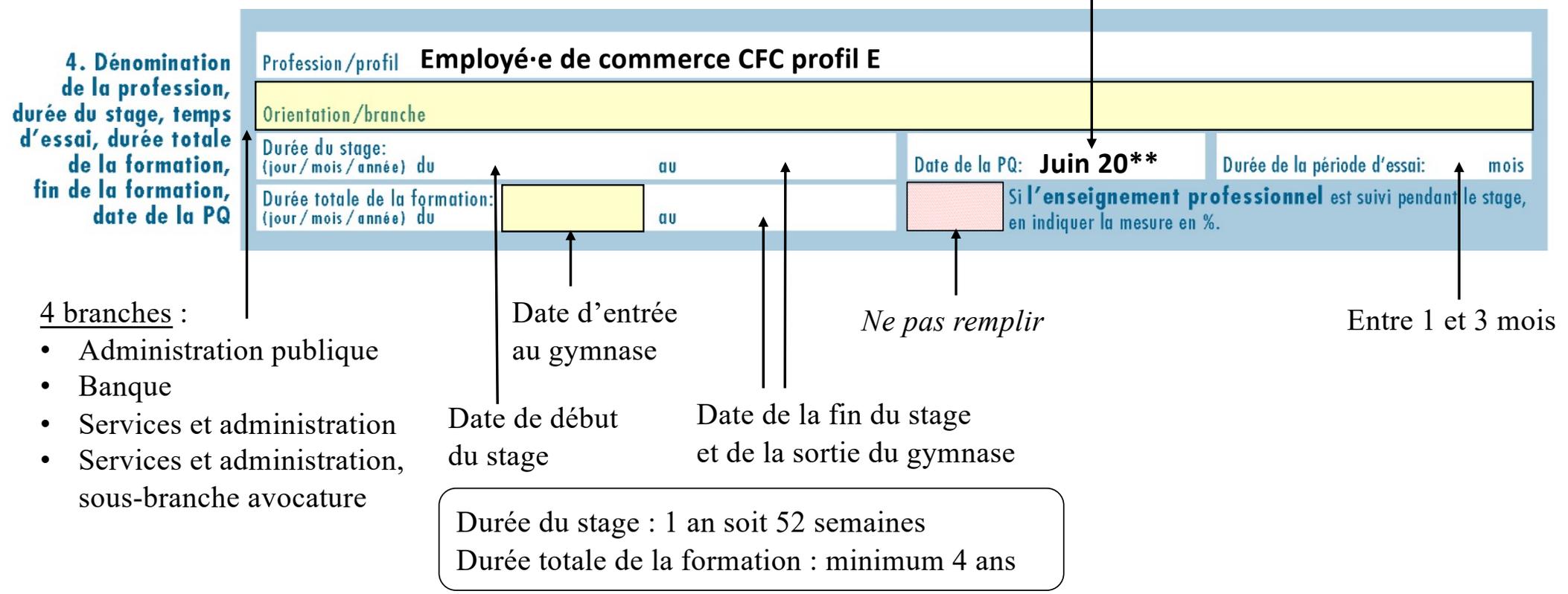
3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

Nom	Prénom
Rue	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
NPA, lieu	No tél.
Nom	Prénom
Rue	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
NPA, lieu	No tél.

Remplir uniquement si le/la futur·e stagiaire a moins de 18 ans au moment de la signature

Point 4 – Dénomination de la profession, durée du stage, temps d'essai, durée totale de la formation, fin de la formation, date de la PQual

Jun + l'année de fin de stage, ex : Juin 2023



Point 5 – Nombre et pourcentage total de personnes qualifiées

5. Indications concernant l'entreprise de stage

Formatrice responsable/formateur responsable (voir aussi point 12)	
Nom	Prénom
Profession	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de **personnes qualifiées** dans l'entreprise déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.

Pourcentage total des personnes qualifiées occupées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.

Nombre de personnes qualifiées * 100

Nombre de personnes détenant au moins un CFC d'employé·e de commerce

Point 6 – Adresse du gymnase

6. Prestataire de la formation initiale en école

Institution	No tél.
Rue	E-mail
NPA, lieu	
Personne à contacter	
Nom	Prénom
Fonction	
Objectif maturité professionnelle:	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

↑
A cocher

Point 7 – Indemnisation

7. Indemnisation

Minimum 1'600.-- frs.

A cocher

Salaire brut

Fr. par mois semaine heure

Allocations **Frais professionnels art. 14 al. 1 LVLFPPr : 80.- net/mois**

Part du 13^e salaire: oui non

(déduction du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)

ou

X

A indiquer clairement

Point 8 – Horaires de travail

Minimum 40 / Maximum 45

8. Horaire de travail

Avec la formation scolaire, le temps de travail se monte à

Heures par semaine:

Jours de travail par semaine: **5**

Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire:
les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant.

Dispositions particulières

Indiquer les heures par semaine

- soit en fraction : 41.5
- soit en heures : 41h30

Point 9 – Vacances

9. Vacances

Droit aux vacances en semaines pendant le stage

Jusqu'à 20 ans : minimum 5 semaines
au-delà de 20 ans : minimum 4 semaines

Point 10 – Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession

10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession

La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:

Les frais d'acquisition sont pris en charge par

entreprise de stage

personne en formation/
représentant légal

Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à

entreprise de stage

personne en formation/
représentant légal

Exemple : uniforme de travail, ordinateur, etc.

Point 11 – Assurances

11. Assurances

Assurance accidents

La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA).

Les primes de **l'assurance accidents professionnels** sont prises en charge par l'entreprise de stage.

Les primes de **l'assurance accidents non professionnels** sont prises en charge à raison de

100 % par l'entreprise de stage

0 % par la personne en formation/
par le représentant légal

Assurance perte de gain en cas de maladie convenue

oui non
Si oui: Les primes sont prises en charge à
(L'entreprise de stage doit prendre en charge au moins 50% des primes.)

% par l'entreprise de stage

% par la personne en formation/
par le représentant légal

ou



A indiquer
clairement

Si oui : minimum 50%
par l'entreprise de stage

Point 12 – Annexes au contrat de stage et autres dispositions particulières

12. Annexes au
contrat de stage et
autres dispositions
particulières



Exemples :

- Nous offrons au/à la stagiaire un abonnement général pour les transports publics suisses.
- Convention collective de travail (CCT).

Point 13 – Modification de la durée du stage ou rupture du contrat de stage

13. Modification de la durée du stage ou rupture du contrat de stage

Toute modification du contrat approuvé doit être soumise pour approbation à l'autorité cantonale.

Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat de stage.

La collaboration entre le prestataire de la FIE et l'entreprise de stage est régie par un contrat séparé, conformément à l'art. 15 OFPr.

Point 14 – Signatures

Minimum 2 exemplaires

14. Signatures

Le présent contrat est établi en <input type="text"/> exemplaires.		Lieu	Date
Entreprise de stage		Personne en formation	
Prestataire de la formation initiale en école		Représentant légal	

Signature nécessaire
si le/la futur·e stagiaire
est mineur·e

Point 15 – Approbation

15. Approbation

Ce contrat doit être approuvé par l'autorité cantonale si le stage dure plus de six mois.

Lieu, date, tampon

Ne pas remplir

Étapes à suivre :

1. Le contrat est d'abord rempli par l'entreprise et le/la futur·e stagiaire.
2. Un des deux transmet tous les exemplaires au gymnase du/de la futur·e stagiaire.
3. Le gymnase va les vérifier, les signer, puis les transmettre à la DGEP.
4. Une fois validés par la DGEP, les exemplaires du contrat sont retournés au gymnase de l'élève.
5. Le gymnase est en charge de les faire suivre à qui de droit.

Références

En cas de questions supplémentaires ou de doutes,
nous vous prions de contacter
l'Office de l'enseignement gymnasial (OEG)
à l'adresse mail ou au numéro de téléphone suivants :

info.gymnase@vd.ch

021 316 90 32

Exemple d'un contrat de stage 3+1
correctement rempli

Contrat de stage

* A compléter par l'autorité cantonale

- Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité
 Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale
 Formation initiale de durée réduite

Numéro du contrat *
 Numéro(s) de l'entreprise de stage * / /
 Numéro du prestataire FIE *

Autre Modèle 3+1 CFC avec MP

Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:

1. Entreprise de stage

Entreprise Etat de Vaud - Direction générale de l'enseignement postobligatoire No tél. 021 315 00 00
 Rue Rue Saint-Martin 24 E-mail Julie.fangin@vd.ch
 NPA, lieu 1014 Lausanne

2. Personne en formation

Nom Weigl Prénom Julian Date de naissance 20.01.2003
 Rue Rue du Jura 3 Langue maternelle: f n i rom
 NPA, lieu 1800 Vevey autre
 Sexe: m f

No tél. 078 630 04 07 E-mail Julian.Weigl@hotmail.ch No AVS 756.1305.4562.98
 Lieu d'origine Canto: Pays Allemagne Autorisation de séjour: Permis C Autre *
* Indication obligatoire (envoyer une requête auprès de la Police des étrangers)

3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

Nom Weigl Prénom Pierick
 Rue Rue du Jura 3 Sexe: m f
 NPA, lieu 1800 Vevey No tél. 076 547 26 13

Nom Prénom
 Rue Sexe: m f
 NPA, lieu No tél.

4. Dénomination de la profession, durée du stage, temps d'essai, durée totale de la formation, fin de la formation, date de la PQ

Profession/profil Employé-e de commerce CFC profil E
 Orientation/branche Administration publique
 Durée du stage: (jeur/mois/années) de 15.08.2022 ou 15.08.2023 Date de la PQ: juin 2023 Durée de la période d'essai: 3 mois
 Durée totale de la formation: (jeur/mois/années) de 01.08.2019 ou 15.08.2023 0 Si l'enseignement professionnel est suivi pendant le stage, en indiquer la mesure en %.

5. Indications concernant l'entreprise de stage

Formatrice responsable / formateur responsable (voir aussi point 12)
 Nom Fangin Prénom Julie
 Profession Secrétaire de direction Date de naissance 15.09.1975
 10 Nombre de personnes qualifiées dans l'entreprise déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation. 850 Pourcentage total des personnes qualifiées occupées dans l'entreprise, déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.

Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise de stage)

6. Prestataire de la formation initiale en école

Institution Gymnase de Burier No tél. 021 316 93 33
 Rue Route de Chailly 170 E-mail Nicola.lucifora@eduvaud.ch
 NPA, lieu 1814 La Tour-de-Peilz

Personne à contacter

Nom Lucifora Prénom Nicola
 Fonction Responsable des stages 3+1
 Objectif maturité professionnelle: oui non

2012

www.formationprof.ch

Contrat de stage page 2

Nom	Weigl	Prénom	Julian
Entreprise de stage Etat de Vaud - Direction générale de l'enseignement postobligatoire			
7. Indemnisation			
Salaire brut			
Fr.	1'625.00	par	<input checked="" type="checkbox"/> mois <input type="checkbox"/> semaine <input type="checkbox"/> heure
Allocations Frais professionnels (art. 14 LVLFP): Fr. 80.- nets/mois. Part du 13 ^e salaire: <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non (déduction du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)			
8. Horaire de travail			
Avec la formation scolaire, le temps de travail se monte à			
Heures par semaine: 41h30		Jours de travail par semaine: 5	
Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire: les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant. Dispositions particulières			
9. Vacances			
Droit aux vacances en semaines pendant le stage		5	
10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession			
La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:			
Uniforme de travail			
Les frais d'acquisition sont pris en charge par		Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à	
<input checked="" type="checkbox"/> entreprise de stage <input type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal		<input checked="" type="checkbox"/> entreprise de stage <input type="checkbox"/> personne en formation/représentant légal	
11. Assurances			
Assurance accidents			
La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA). Les primes de l'assurance accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise de stage. Les primes de l'assurance accidents non professionnels sont prises en charge à raison de			
100 % par l'entreprise de stage		0 % par la personne en formation/par le représentant légal	
Assurance perte de gain en cas de maladie convenue			
<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Si oui: Les primes sont prises en charge à		- % par l'entreprise de stage - % par la personne en formation/par le représentant légal	
(L'entreprise de stage doit prendre en charge au moins 50 % des primes.)			
12. Annexes au contrat de stage et autres dispositions particulières			
L'entreprise offre l'abonnement générale CFF au stagiaire.			
13. Modification de la durée du stage ou rupture du contrat de stage			
Toute modification du contrat approuvé doit être soumise pour approbation à l'autorité cantonale. Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat de stage. La collaboration entre le prestataire de la FIE et l'entreprise de stage est régie par un contrat séparé, conformément à l'art. 15 OFPr.			
14. Signatures			
Le présent contrat est établi en 2 exemplaires.		Lieu Vevey	Date 31.03.2022
Entreprise de stage		Personne en formation	
Signature de l'entreprise		Signature de l'élève	
Prestataire de la formation initiale en école		Représentant légal	
Signature de la direction du gymnase			
15. Approbation			
Ce contrat doit être approuvé par l'autorité cantonale si le stage dure plus de six mois. Lieu, date, tampon			
Validation de la DGEP			

2012

www.formationprof.ch